



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

## **Arrêté**

**portant inscription au titre des monuments historiques de  
l'église paroissiale Saint-Eutrope  
à MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 30 juin 2022,

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDERANT** que l'église paroissiale Saint-Eutrope à MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa qualité architecturale représentative des églises rurales du XVI<sup>e</sup> siècle et en ce qu'il constitue un témoignage des liens unissant la communauté de Méounes au chapitre de la Major à Marseille,

## **ARRETE**

**Article premier** : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église paroissiale Saint-Eutrope avec son clocher, telle que délimitée sur le plan annexé, située place de l'église à MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var) sur la parcelle n°42 d'une contenance de 616 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section F,

et appartenant à la commune de MEOUNES-LES-MONTRIEUX (n° de SIREN 218 300 770), depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

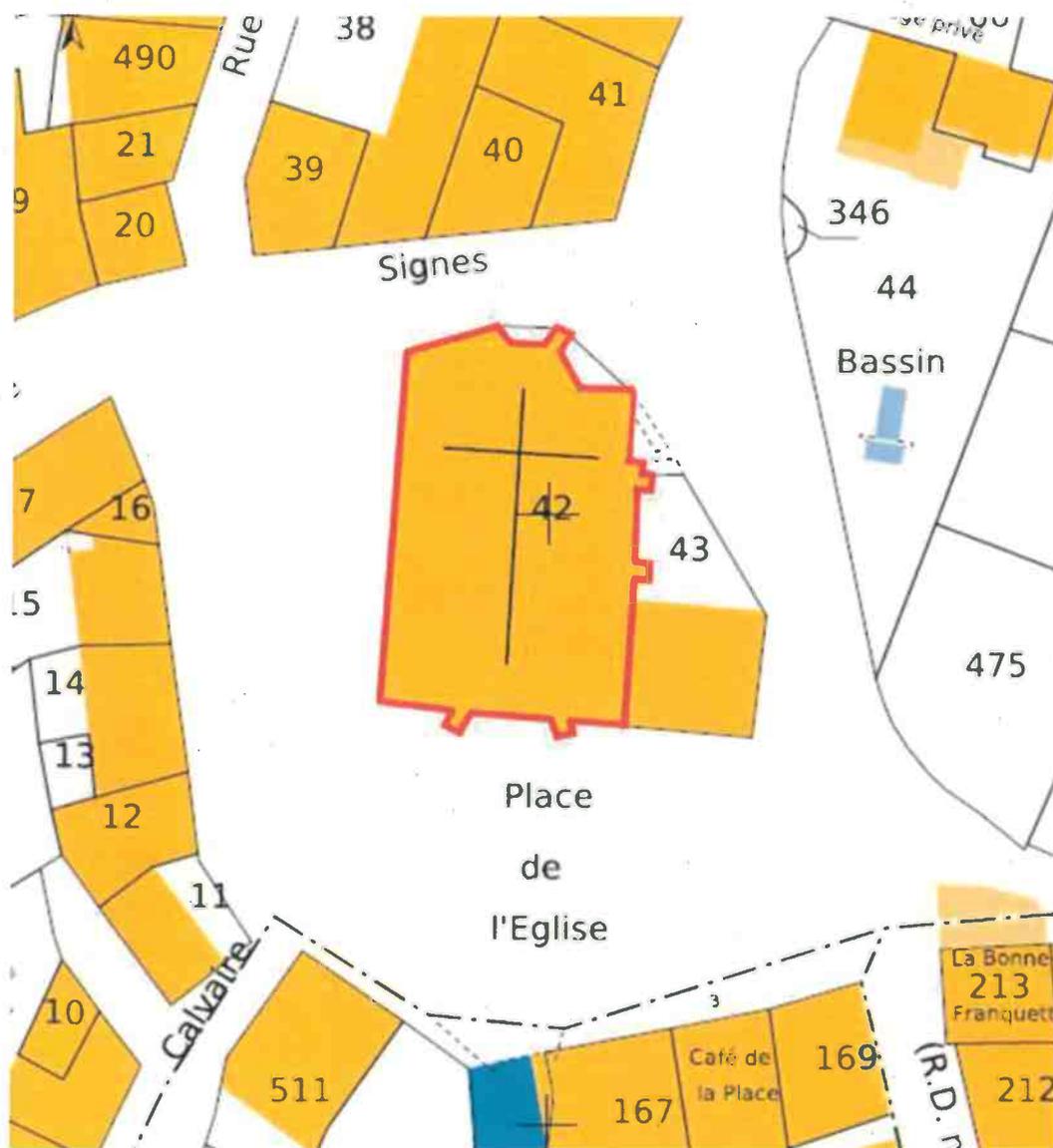
Marseille, le **14 DEC. 2022**

Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de  
l'église paroissiale Saint-Eutrope à MEOUNES-LES-MONTRIEUX (Var)



Marseille, le 14 DEC. 2022

Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND